

LES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR EN VIGEUR AU PLESSIS-ROBINSON à partir de 1^{er} janvier 2024



Au prix du séjour dans un établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la ville du Plessis-Robinson (parts municipale et départementale), de la société du Grand Paris (SGP) et d'Ile de France Mobilités (parts régionales). Le montant de cette taxe est déterminé en fonction de la catégorie d'hébergement, du nombre de personnes, et de la durée du séjour.



Tourist tax will be added to the price of a stay and is collected by the host on behalf of the city of Le Plessis-Robinson and others. This tax is based on the type of accommodation the number of people staying and the number of nights.

1. HEBERGEMENTS CLASSES

CATEGORIES	Tarifs Communaux	Taxe additionnelle départementale (10 %)	Taxe additionnelle Régionale 15 % (Mise en place par l'État au profit de la SGP)	Taxe additionnelle Régionale 200 % (Mise en place par l'État au profit d'IDFM)	TARIFS NETS PAR PERSONNE MAJEURE ET PAR NUITEE (Somme collectée par l'hébergeur)
Palaces	4,60 €	0,46	0,69 €	9,20 €	14,95 €
5 étoiles - (hôtels, résidences et meublés)	3,30 €	0,33	0,50 €	6,60 €	10,73 €
4 étoiles - (hôtels, résidences et meublés)	2,50 €	0,25	0,38 €	5,00 €	8,13 €
3 étoiles - (hôtels, résidences et meublés)	1,60 €	0,16	0,24 €	3,20 €	5,20 €
2 étoiles - (hôtels, résidences et meublés)	1,00 €	0,1	0,15 €	2,00 €	3,25 €
1 étoile - (hôtels, résidences et meublés)	0,80 €	0,08	0,12 €	1,60 €	2,60 €
Terrains de caravanage 1 et d5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €	0,06	0,09 €	1,20 €	1,95 €
Terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02	0,03 €	0,40 €	0,65 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5%	0,50%	0,75%	10,00%	16,25%